

LIMOGES MÉTROPOLITAIN
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 602-10 ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment, l'article 423 (dérog.) ;
Vu la délibération n°11 du 11 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que Mme Lucie MARTIN assure les fonctions de Responsable du Service droit des sols de l'Unité aménagement et études du territoire ;
CONSIDÉRANT que Mme Lucie MARTIN assure les fonctions d'attachée au sein du Service droit des sols ;
CONSIDÉRANT que M. Christophe MATHEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière au sein de l'Unité aménagement et études du territoire à Limoges Métropole ;
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARTIN assure les fonctions de Responsable de l'Unité aménagement et études du territoire à Limoges Métropole ;
N° 202300385
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Délégation en comité sous la surveillance et la responsabilité du Président, des fonctions qui relèvent de l'article L. 602-10 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 423 du Code de l'urbanisme à Mme Lucie MARTIN, Responsable du Service droit des sols au sein de l'Unité aménagement et études du territoire, pour la signature des documents suivants :
- Tous documents relatifs à l'attribution des autorisations d'occupation des sols (bancs et couriers adressés aux Mayors).
ARTICLE 2 : En conséquence et en son complément, Mme Lucie MARTIN, déléguée, est dotée dans les mêmes conditions et pour toute la durée de son mandat de Président de l'Unité aménagement et études du territoire à Limoges Métropole.
ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 202300385 du 15 décembre 2022.

Document communiqué
à l'administration
Mme Lucie MARTIN

ARRÊTÉ, DÉCISION

Arrête portant délégation de signature à Mme Lucie MARTIN Responsable du Service droit des sols

1 DOCUMENT - Publié le 13 Juillet 2023



ARR_SIGN_202300385_MARTIN.pdf
(.pdf, 1,4 Mo)



TÉLÉCHARGER